



Public visé :

- Encadrant ou donneur d'ordre de chantier présentant un risque d'exposition à des polluants particuliers de type silice Cristalline.



Prérequis :

Aucun, sous réserve d'une bonne maîtrise de la langue dans laquelle est dispensée la formation (nous contacter en cas de besoin).



Durée :

- 7 heures (1 journée).



Nombre de participants par groupe :

10 personnes maximum.



Périodicité :

Recommandée tous les 3 ans (actualisation des connaissances).



Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- **Prévention générale** : articles L4111-1 à L4154-4 du Code du Travail.
- **Exposition agents chimiques dangereux** : articles R4412-1 et suivants du Code du Travail.
- **Silice cristalline alvéolaire** : article R4412-87 du Code du Travail, directive européenne 2017/2398.

Objectif général de la formation :

- Comprendre le contexte réglementaire
- Prévenir l'exposition des travailleurs aux polluants particuliers de type silice Cristalline
- Définir les moyens de protection (Équipements de Protection Individuelle (EPI) et Moyens de Protection Collective (MPC)) pour les intervenants du chantier et leur environnement

Contenu de la formation :

- Historique, cartographie des équipements, matériaux, matériels, etc. susceptibles de contenir des polluants particuliers de silice Cristalline
- Toxicité de la silice cristalline et effets sur la santé
- Suivi médical des intervenants
- Responsabilités :
 - Code du travail et mesures de prévention
 - Valeurs limites d'exposition
- Conception d'un chantier en présence du silice Cristalline (de l'installation au repli) base référentiel FT 232 dossier silice cristalline de l'INRS et guide « Poussières de silice dans les activités de travaux publics, quelles solutions de prévention ? » de la Fédération des travaux publics de Lorraine
- Consignes à tenir en cas de situation anormale
- Traitement des déchets
- Évaluation.

Codes de la formation

Formacode 42866 – Prévention des risques professionnels

Formacode 22252 – Hygiène et sécurité bâtiment (si BTP)

NSF 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

Sanction de l'action

-Avis écrit du formateur, précisant s'il valide les savoirs et le savoir-faire de chaque candidat évalué

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DRIETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences
- Formation en présence physique uniquement

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Formateurs en prévention des risques professionnels.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Échanges d'expériences entre stagiaires.
- Méthodes participatives, démonstrative et interrogative.

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Évaluation théorique : QCM en fin de formation.
- Attestation de formation nominative délivrée en cas de suivi complet et validation des acquis.

Moyens techniques à disposition :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.

- Pour les apports pratiques : plateforme pédagogique de mise en situation en centre

NB : En cas de formation groupe sur votre site, ces moyens devront être mis à disposition.

Sécurité et hygiène :

- En cas de formation sur l'un de nos centres, les consignes sanitaires et le règlement intérieur seront affichés sur place.

- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaire.

Accessibilité (handicap) :

Centre de formation pouvant accueillir sous certaines conditions des personnes en situation d'handicap.

Voir référent handicap

Qualité de la prestation :

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :

- Nous consulter